

Mr Jérôme Masshenser
21 allée de la Toison d'or
94000 Créteil
jemass@club-internet.fr

Monsieur Jean-Jacques Bosc
Procureur de la République
Parquet du TGI de Créteil

Créteil le 14/09/09

Mr le Procureur de la République,

Je vous demande l'ouverture d'une enquête criminelle, dans les plus brefs délais et ce dans le but de prévenir les forfaits criminels suivants de la plus haute gravité.

En effet, j'accuse :

La ministre de la santé et des sports, Madame Roselyne Bachelot-Narquin

Le ministre de l'intérieur, des territoires outre-mer et collectivités territoriales,
Monsieur Brice Hortefeux

La ministre de la justice, Madame Michèle Alliot-Marie

de violation de la loi sur le crime contre les intérêts fondamentaux de la nation.
(Article 412-1 du code pénal)

de violation de la loi sur le complot contre les intérêts fondamentaux de la nation.
(Article 412-2 du code pénal)

de violation de la loi sur l'expérimentation médicale sur le peuple sans son consentement.
(Article 223-8 du code pénal)

de violation de la loi sur la trahison de rendre tout ou partie du territoire national aux mains d'un pouvoir belligérant.
(Article 411-2 du code pénal)

de violation sur la loi sur le crime de préparation d'un meurtre de masse en une association de malfaiteurs.
(Article 450-1 du code pénal)

Nommément, je les accuse de planifier la perte de la souveraineté de la France, la

suppression des droits civiques des citoyens français et le meurtre de masse de la population française par le moyen d'une attaque biologique d'une ampleur sans équivalent simultanément avec la prise de contrôle de la France par un organisme transnational étranger et ceci sous le camouflage d'une campagne de vaccination obligatoire.

1. Entre avril 2009 et septembre 2009, les accusés ont conspirés délibérément, illégalement et sciemment et se sont entendus entre eux et avec d'autres personnes pour commettre un génocide de masse en planifiant un programme secret et institutionnel de vaccination de la population entière d'une ampleur sans précédent avec une substance non testée, le vaccin contre la grippe A. Ils l'ont fait en particulier en établissant des centres de vaccination spéciaux chargés d'être sécurisés et chargés expressément de ne pas se situer dans les hôpitaux ou les cabinets de médecins généralistes dans chaque département et en rédigeant des décrets qui suppriment les droits civiques du peuple français dans l'éventualité d'une urgence pandémique et autorisant par exemple la détention jusqu'à six mois sans l'audition d'un juge dans une campagne débutant le 28 septembre et ce pour une durée de quatre mois pour le profit politique et financier de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et des compagnies pharmaceutiques Baxter, Novartis, Sanofi et GSK.

2. En particulier, en août 2009, les accusés Bachelot-Narquin et Hortefeux, agissant de concert entre eux et avec d'autres firent circuler délibérément, illégalement et sciemment un document de 19 pages appelé « Planification logistique d'une campagne de vaccination contre le nouveau virus A(H1N1) Circulaire vaccination 090824 » http://www.sante-jeunesse-sports.gouv.fr/IMG/pdf/Circulaire_vaccination_090824.pdf (voir l'appendice 1) aux préfets de chaque département et au préfets militaires.

Ils ont donnés des ordres systématiques et détaillés pour implémenter, coordonner et superviser la logistique d'un plan de vaccination forcée de toute la population française. Ce vaccin est une substance non testée, le vaccin contre la grippe A. Ils ont fait circuler ce plan en secret après avoir illégalement imposé la loi martiale à la suite de la déclaration par l'OMS d'état d'urgence de pandémie de niveau 6 sans la moindre évidence scientifique adéquate que la grippe A remplit les critères pour une pandémie et après que l'OMS ait plusieurs fois changé les critères pour justifier une déclaration de pandémie en Juin.

Quoiqu'il ne soit pas explicitement mentionné de vaccination obligatoire, le document expose comme objectif de préparer les infrastructures pour vacciner la population entière.

Les préfets de chaque département reçoivent des instructions détaillées sur comment se préparer à effectuer la vaccination de toute la population du département aux moyens de

a. l'établissement de centre de vaccination spéciaux dans chaque département dans des bâtiments tels que les établissements d'enseignement supérieur c'est-à-dire des installations médicales inadéquates. Il est demandé aux préfets d'exclure systématiquement et intentionnellement les hôpitaux et autres cabinets des médecins généralistes dans un ordre explicite.

b. l'établissement d'installations sécurisées comprenant des serrures sécurisées

(Vor page 16 de « Planification logistique d'une campagne de vaccination contre le nouveau virus A(H1N1) Circulaire vaccination 090824 ») ou les accusés prévoient que la majorité de la population sera vaccinée et dont le but apparent est de permettre aux vaccinations forcées de s'accomplir sous la contrainte physique dans des installations qui autorisent la restriction des gens avec des serrures et autres matériel de sécurité.

c. l'établissement d'une unité administrative basique, l'équipe de vaccination pandémique, avec un caractère militaire et assignée à vacciner 360 personnes toutes les quatre heures sans référence aux effets secondaires ou aux questions d'innocuité.

Dans les installations « normales » quatre équipes de vaccinations pandémiques doivent travailler en quatre sessions de quatre heures pour vacciner 1400 personnes par jour soit 61 600 personnes sur l'ensemble de la campagne selon les calculs de Bachelot et Hortefeux.

Dans les installations sécurisées 2100 personnes sont censés se faire vacciner par jour par deux équipes travaillant en 3 sessions de quatre heures.

Mais comment moins d'équipes, soit deux équipes, travaillant moins longtemps peuvent elles vacciner davantage de gens si ce n'est en usant de la contrainte physique ?

Il est calculé dans le document que les installations sécurisées seront aptes à vacciner 92 400 personnes (soit 184 800 injections) sur l'ensemble de la campagne d'injections c'est-à-dire la majorité de la population.

d. l'établissement d'un système de surveillance et de suivi pour s'assurer que toute personne vivant en France est vaccinée.

3. Les accusés agissant de concert délibérément, illégalement et sciemment sont auteurs et aussi complices pour ordonné, encouragé, et prendre une part consentante aux plans et entreprises qui permettront à l'OMS (basé à Genève) et les compagnies pharmaceutiques qui siègent à un comité de conseil clé de l'OMS de déclarer un niveau de pandémie 6 sans évidence scientifique après avoir manipulé les statistiques pour justifier une déclaration de pandémie et des vaccinations forcées.

En consentant à cette fausse déclaration de pandémie de niveau 6 et en activant les mesures internes d'urgences pandémiques correspondantes en France, les accusés ont activés les mesures dans le plan national de pandémie -- qui incorpore des dispositions

des Régulations Internationales de Santé de l'OMS 2005 (IHR) – qui autorise l'OMS à exercer un pouvoir exceptionnel sur les services de santé, de la police, et des militaires en France au travers d'un comité de crise auquel Bachelot et Hortefeux semblent appartenir et qui suit les instructions de l'OMS.

(http://www.pandemie-grippale.gouv.fr/IMG/pdf/PLAN_PG_2009.pdf

Page 2. Le plan national se veut évolutif...: évolution en cours du plan guide de l'OMS, mise en application du nouveau règlement sanitaire international, travaux réalisés sous l'égide du délégué interministériel à la grippe aviaire, publication du Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale.)

Vaccination forcée, quarantaine et restriction des déplacements sont juste quelques unes des mesures autorisées par l'IHR et le plan national de pandémie.

En Juillet, Michèle Alliot-Marie a transmis dans le plus grand secret, aux chefs des tribunaux un plan pour dépouiller les droits civiques fondamentaux des gens sous le prétexte d'une urgence pandémique dans le but d'atteindre des objectifs alignés sur ceux de l'OMS et l'IHR.

Les mineurs pourraient être jugés par des juridictions de droit commun. Le nombre de jurés d'assises serait réduit. Le président d'une juridiction pourrait ordonner que les débats et les jugements se déroulent à huis clos. <http://www.lemonde.fr/sujet/5a41/michele-alliot-marie.html>.

Par leur déclaration de pandémie sans évidence scientifique adéquate et sur des bases mensongères, les accusés font de la sorte la France un territoire sous la loi martiale et occupé par une puissance belligérante, spécialement par l'OMS et l'ONU conformément au Règlement International de Santé 2005 et du plan national français de pandémie, dépouillant ainsi le peuple de France de ses droits civiques mais aussi de sa souveraineté sous le prétexte d'une urgence et « à organiser la continuité de l'action de l'État et de la vie sociale et économique, ainsi que le maintien de l'ordre public et du respect de la loi dans un contexte dégradé (page 9 http://www.pandemie-grippale.gouv.fr/IMG/pdf/PLAN_PG_2009.pdf)

4. Les accusés agissant de concert délibérément, illégalement et sciemment sont auteurs et complices pour prendre une part consentante aux plans assurant un profit colossal de toute campagne de vaccination de masse aux compagnies pharmaceutiques en commandant pour 94 millions de doses de vaccins de la part des compagnies Baxter, Novartis, Sanofi Aventis et GSK à la suite de la déclaration du niveau 6 de pandémie de l'OMS et de la recommandation pour une vaccination de masse émise par l'OMS en Juillet sur l'avis du conseil d'administration où siégeaient les cadres des mêmes compagnies Baxter, Novartis, Sanofi et GSK dans un conflit d'intérêt flagrant.

5. Les accusés agissant de concert délibérément, illégalement et sciemment sont auteurs et complices pour prendre une part consentante aux plans permettant aux compagnies pharmaceutiques d'accéder au marché français en contournant les tests cliniques adéquats notamment en souscrivant aux « non exigences relatives aux essais cliniques » pour vaccins pandémiques sous la directive européenne EU EMEA/CHMP/VWP7263499/2006

Où il n'est même pas requis de preuve de l'efficacité du vaccin.

4.2.11 Preuve du concept de protection :

« L'efficacité protectrice des vaccins qui sont le sujet de cette directive ne peut être établie dans des essais cliniques »

Cela signifie que le vaccin devant être administré aux Français ne sera pas prouvé avoir un effet protecteur et n'aura pas besoin de l'être pour obtenir une licence sur le marché.

Par ce moyen et d'autres stratagèmes, les accusés visent à éluder les garanties de sécurité et dissimuler au peuple français la nature létale du vaccin contre la grippe A

6. Les accusés agissant de concert avec d'autres délibérément, illégalement et sciemment sont auteurs d'un plan visant à infliger des dégâts corporels illimités au peuple français par le biais d'un programme de vaccination obligatoire en n'introduisant dans leur document

de 19 pages aucun mécanisme d'abandon de ce programme y compris dans l'éventualité ou il résulterait des blessures et des morts suite aux vaccinations de masse bien que l'Agence Médicale Européenne elle-même dit que la sécurité des vaccinations se doit d'être surveillé lorsqu' administré à grande échelle tout particulièrement quand leur adéquation n'aura pas été prouvé lors de tests cliniques.

Les accusés, en particulier, Mme Bachelot-Narquin, une pharmacienne de profession, doivent avoir connaissance du programme de vaccination de masse aux USA en 1976 qui du être stoppé en raison des blessures et des morts provoqués, entraînant des réclamations de milliards de dollars aux compagnies pharmaceutiques

7. Les accusés sont délibérément, illégalement et sciemment responsables de promouvoir les plans de l'OMS, des compagnies de vaccin étrangère et de leurs détenteurs institutionnels de lancer une guerre biologique secrète et non déclarée contre le peuple français par le moyen de vaccins « contre la grippe A » toxiques et classifiés armes biologiques par les régulateurs de l'union européenne et des USA, en particulier les vaccins de Novartis et GSK contenant des métaux lourds, des virus vivants et l'adjuvant squalène.

Le squalene a causé le syndrome de la guerre du Golfe chez les vétérans américains et britanniques de la guerre du Golfe et est illégal aux USA et au Royaume Uni. Le Dr. Anders Bruun Laursen du Centre de Recherche sur la Globalisation fait remarquer que le squalene, un adjuvant dans certains vaccins pandémiques a été interdit d'usage au Pentagone par un juge du tribunal fédéral en 2004 en raison de sa contribution au syndrome de la guerre du Golfe.

Quel est le danger avec les vaccinations contre la grippe A ?

par le Dr. Anders Bruun Laursen

<http://www.globalresearch.ca/index.php?context=va&aid=14851>

Le squalène en quantité 60 000 supérieurs aux doses ayant entraîné la mort et les blessures chez les soldats sera administré à la population civile, sans test adéquat, incluant des enfants comme les nouveau-nés et les personnes agés, même s'il existe un important corpus de preuves scientifiques montrant qu'il vont causer des blessures, des morts et d'extrêmes souffrances au travers d'actes inhumains.

<http://www.infowars.com/swine-flu-scary-its-all-about-the-adjuvant/>

8. Les accusés ont délibérément, illégalement et sciemment abusés de leur fonctions en ne portant pas leurs plan de vaccination obligatoire à la connaissance du public suffisamment à l'avance et n'informant pas le peuple français des risques d'un tel plan sans précédent et ne permettant pas la consultation et l'analyse d'un corps d'instances médicales, juridiques, et politique correctement constitué.

Les accusés ont, en fait, donné aux préfets des indications explicites que le grand public ne doit apprendre le caractère obligatoire de la vaccination qu'à la fin septembre c'est-à-dire au commencement ou après le début des opérations de vaccination, il va sans dire trop tard pour permettre tout recours possible.

Le peuple de France pourrait donc de cette manière faire face à un piège tendu par surprise où il serait bientôt obligé par ses forces de police locale de se rendre dans un centre de vaccination spécial sécurisé avec serrures pour une injection de vaccin pour se

retrouver restreint, contraint physiquement et par là même dépourvu de toute possibilité de refus.

9. D'après le profil d'activité des accusés, ils semblent coupables d'appartenir à un syndicat international du crime, centré autour de l'OMS et des firmes pharmaceutiques, qui a infiltrés ses agents dans le gouvernement français et à de hauts rangs de l'administration des départements (les Préfets) promouvant ainsi les objectifs de ce groupe criminel.

Ce syndicat du crime comprend entre autres les compagnies pharmaceutiques Baxter, Novartis, et leurs principaux détenteurs d'actions tout comme les principaux fondateurs de l'OMS et l'ONU, les familles Rothschild et Rockefeller dont les médias de masse dissimulent activement ces faits aux yeux du public.

Résumé des Affirmations et des Preuves

Un syndicat international du crime qui a annexé de hauts postes administratifs, spécialement le bureau du Ministère de la Santé et le bureau du Ministère de l'Intérieur avance de manière coordonnée et synchronisée vers l'assassinat du peuple français par le moyen de l'emploi calculé d'armes biologiques pour le profit et pour promouvoir leurs buts politiques et économiques.

A travers une campagne de vaccination forcée et massive, résultant en des morts et des dégâts à grande échelle, l'OMS, les investisseurs institutionnels et les banquiers qui contrôlent les firmes pharmaceutiques, prendront contrôle des structures économiques et politiques de la France.

1. Roselyne Bachelot-Narquin et Brice Hortefeux ont fait circuler en Août, un document interne, non rendu publique, qui donne des instructions explicites aux préfets de chaque département et aux chefs militaires des zones de défense régionale du pays de préparer une infrastructure exceptionnelle pour une campagne de vaccination à grande échelle justifiée sur la base de menace pandémique émise par l'OMS (« Suite au lancement de l'alerte par l'Organisation Mondiale de la Santé le 24 Avril dernier, page 5/19 de « Planification logistique d'une campagne de vaccination contre le nouveau virus A(H1N1) Circulaire vaccination 090824 ») et de la déclaration du niveau 6 de pandémie du 11 Juin, en résultat duquel la France acheta 94 millions de doses de vaccins.

Le contenu du document et le secret entourant sa circulation -- il devint connu uniquement au moment de sa sortie sur les médias alternatifs -- souligne les inquiétudes que Bachelot et Hortefeux appartiennent à un syndicat du crime international qui poursuit en secret un agenda hostile au peuple français, à sa sécurité, et sa souveraineté tout en promouvant les intérêts de l'OMS, des compagnies pharmaceutiques et ses investisseurs institutionnels.

Parce qu'étant un groupe réduit en nombre visant un nombre bien plus élevé de personnes, ils reconnaissent que leur attaque ne sera victorieuse que s'ils emploient la surprise et la tromperie, et tromperie et surprise sont les caractéristiques de ce document de 19 pages exposant une campagne de vaccination de masse sans précédent.

Ce minuscule syndicat international du crime a identifié les points vulnérables de la société française établie, les médias et des officiels clés du gouvernement et pris leur contrôle pour mener à bien leur plan secret en toute impunité.

Le syndicat du crime international des Rothschild et des Rockefeller, ne contrôle pas seulement les compagnies pharmaceutiques telles que Baxter au travers de leurs investisseurs associés et des banques, ou finance l'OMS, il contrôle aussi des médias spécialement des journaux tels que le Financial Times et Libération.

Ils utilisent les médias sous leur contrôle pour s'assurer que des vaccins classés armes biologiques par les régulateurs aux USA et en UK sont perçus comme désirables.

Les médias sont également utilisés pour attiser la peur d'une seconde mutation du virus que les scientifiques déclarent pourtant comme improbable.

Les médias dissimulent les faits scientifiques évidents et bien documentés que les vaccins contre la grippe A sont plein d'éléments toxique avec résultat probable les blessures et la mort.

Un brevet déposé aux USA révèle que les vaccins dont le vaccin contre la grippe A sont conçus avec des reins de singe vert malade prélevés après le décès.

http://www.naturalnews.com/026779_swine_flu_patents_vaccines.html

Les médias dissimulent le danger d'une vaccination de masse que de nombreux scientifiques ont souligné.

La pandémie de grippe espagnole de 1918-1919 est suspectée provenir de la vaccination de masse, en particulier des soldats.

La Grèce, qui ne pratiqua pas de vaccinations en 1918-1919 de masse n'eut presque aucun mort.

Ce groupe criminel a soudoyé ou fait chanter des officiels du gouvernement pour mettre en place des lois autorisant l'OMS et les compagnies siégeant à leur comité à appliquer la vaccination de masse dans tous les 194 états membres de l'OMS.

L'OMS se présente lui-même comme un protecteur de la santé publique alors qu'il est en fait captif des intérêts commerciaux des compagnies pharmaceutiques siégeant à ses comités clés.

L'OMS se présente lui-même comme une organisation internationale alors qu'il est aux mains d'un tout petit groupe de personnes contrôlant des actions dans ces mêmes compagnies.

L'OMS se présente lui-même comme dédié à combattre les maladies alors que son rôle dans le financement et le développement des maladies est bien documenté, en particulier le virus de la grippe espagnole de 1918 reconstruit en laboratoire par Le Dr Taubenberger d'après le matériel génétique issu d'une victime de l'épidémie.

L'OMS admet libérer des virus dans la population ce qui cadre mal avec la fonction de protecteur de la santé publique.

http://www.theflucase.com/index.php?option=com_content&view=article&id=488%3Awho-admits-to-releasing-pandemic-virus-into-population-via-mock-up-vaccines-&catid=41%3Ahighlighted-news&Itemid=105&lang=en

Deux mémos de l'OMS datant de 1972 décrivent comment employer des vaccins pour tuer des gens par la suppression du système immunitaire, obtenu en chargeant le corps de virus puis en inversant le système immunitaire pour déclencher une tempête de cytokines (la fonction des adjuvants en particulier le squalène).

http://www.drcarley.com/pdf/WHO_Memo_1_searchable.pdf

http://www.drcarley.com/pdf/WHO_Memo_2_Searchable.pdf

L'OMS peut des lors être regardé comme un développeur a double intention publique-privé d'armes biologiques.

La nature privatisée de la guerre biologique d'aujourd'hui est soulignée par le projet de loi 666 au Sénat piloté par le comité des finances du Sénat par le Sénateur Jay Rockefeller qui a canalisé l'argent du contribuable vers les compagnies privées telles que Baxter et Novartis pour le développement d'armes biologiques.

L'OMS a une responsabilité en accord avec les lois internationales et sa propre constitution d'implémenter des politiques promouvant la santé publique et qui soient démontrées le faire par des corps indépendants.

Cependant le comité de conseil sur la vaccination de l'OMS est composé de douzaines de cadres de l'industrie pharmaceutiques dont le rôle dans le processus décisionnel est peu transparent. L'OMS a refusé de communiqué le détail des discussions à une rencontre clé de son comité de conseil sur la vaccination (SAGE), qui a recommandé la vaccination de masse contre la grippe A et où siégeait des cadres des compagnies Baxter, Novartis, Sanofi et GSK en tant qu'observateurs.

Il n'est donc pas possible de savoir à quel point ces cadres ont influencé le SAGE pour procéder à une vaccination de masse.

Le Directeur Général de l'OMS a ensuite annoncé officiellement une recommandation contraignante de vaccination de masse à tous les états membres de l'OMS comprenant des métaux lourds toxiques, des virus vivants et des adjuvants comme norme.

Le Dr Chan et Roselyne Bachelot en tant que personnes de formation médicale doivent avoir connaissance des nombreux rapports et du corps important de preuves scientifiques sur l'impact nocif de tels vaccins spécialement les dommages causés par les adjuvants qui sont interdits aux USA et en UK.

Elles doivent aussi avoir connaissance des évidences suggérant qu'il n' y a pas de pandémie et que la déclaration de pandémie est simplement un subterfuge pour justifier une prise de pouvoir de l'OMS et l'ONU sur des pays et aussi imposer des vaccinations forcées.

<http://www.youtube.com/watch?v=zAdbBIRUujo>

Loin de s'insurger de cette déclaration de pandémie par l'OMS sur la base d'éléments peu convaincants, Hortefeux et Bachelot ont abusé de leur fonctions pour implémenter en secret une opération de style militaire et instituer des vaccinations forcées de masse à partir du 28 septembre sans donner au public de connaissances avancé ou permettre la consultation approprié d'un corps d'experts médicaux.

Ils ont explicitement chargé les préfets d'exclure les hôpitaux et cabinets de médecins généralistes comme lieux de vaccination indiquant que l' inquiétude concernant

une vaccination sûre n'est pas leur priorité. Au lieu de cela l'accent est mis sur des centres de vaccination sécurisés avec serrures, la vitesse et la force.

Le document daté du 21 août ne mentionne pas d'importance accordé au consentement individuel ni à un processus d'arrêt des vaccinations de masse dans l'hypothèse de survenue de blessures et morts bien que le seul programme de vaccination de grippe porcine implémenté à ce jour aux USA en 1976 ait du être arrêté pour cette même raison. L'émission 60 minutes de CBS consacrait un reportage en 1979 sur ce désastre : http://www.dailymotion.com/video/x9mhz4_les-vaccins-sont-inefficaces-et-dan_webcam

Bachelot et Hortefeux ont donné leur accord à une immense expérience sur la population française bien que même les expériences biologiques, rien que cela, sont interdites par la loi contre la volonté personnelle.

Les Agences Médicales Européenne Q et A elle-même affirment que la sécurité du vaccin ne sera pas prouvée avant qu'il soit donné à la population. Les directives de l'EMA pour les essais cliniques de vaccins pandémiques affirment qu'il n'est pas requis de preuve de l'efficacité protectrice du vaccin contre la grippe A ni même possible d'en obtenir.

Bachelot et Hortefeux ont commis un acte de mauvaise foi grave en implémentant un tel programme de vaccination de masse, inédit, en secret et à pleine vitesse, connaissant les risques pour la santé publique.

Ils ont aussi commis un acte de mauvaise foi en achetant des vaccins contre la grippe A d'une compagnie comme Baxter qui a été incapable de garantir la sécurité de ses vaccins vers la République Tchèque sans ouvrir d'enquête.

Baxter est aussi sous investigation par la police autrichienne pour avoir contaminé 72 kg de matériel vaccinal avec du virus de la grippe aviaire et par la même en déclenchant quasiment une pandémie mondiale selon le Times of India.

Parce que Baxter doit employer des réglementations de biosécurité de niveau 3 en manipulant le virus, une telle contamination suggère des intentions criminelles.

Il est inopportun pour Bachelot et Hortefeux d'autoriser une compagnie, qui est sous le coup d'une enquête pour contamination délibérée de matériel vaccinal à donner le vaccin à la population, éventuellement sous la force, un matériel vaccinal sans vérifications adéquates.

Il est bien documenté que c'est l'OMS qui a fourni le virus vivant de la grippe aviaire à Baxter. Il est inopportun pour Bachelot et Hortefeux de remettre le pouvoir sur les infrastructures de santé et militaires françaises à un organisme international qui a été impliqué dans la libération intentionnelle d'une pandémie en Autriche juste quelques semaines avant l'apparition mystérieuse d'une soi-disant pandémie de grippe porcine à Mexico, à 50km d'une usine de Baxter.

Ils ont agi de manière incorrecte en autorisant l'obtention d'une licence pour un vaccin qui devrait indiquer sécurité et efficacité et qui indique qu'un tel produit n'a jamais été administré auparavant en France.

Une bonne foi irréprochable doit être la règle de conduite. Une information précise doit être donnée au public sur les risques et bénéfices du vaccin, sur le bilan des compagnies pharmaceutiques et le cadre juridique dans lequel le vaccin doit être administré.

Bachelot et Hortefeux ont alterné le recours systématique à des mesures qui trompent

et dissimulent la vérité au peuple français.

C'est une pratique incorrecte d'envoyer un document avec des instructions spécifiques aux préfets et chefs militaires des régions demandant de mettre en place l'infrastructure pour une vaccination forcée de toute la population en secret.

Cet acte implique une mauvaise foi caractérisée.

Bachelot et Hortefeux ont une obligation légale et morale de dire la vérité au peuple.

Un tel secret ne peut être justifié sur quelque base que ce soit.

Le peuple français a le droit d'être informé à temps suffisant d'un tel programme sans précédent : des experts médicaux doivent avoir le temps d'exprimer leur opinions sur le besoin et l'utilité d'un tel plan ou bien sur ses dommages potentiels.

Particulièrement contestable est l'instruction de Bachelot et Hortefeux d'exclure les hôpitaux des lieux de vaccination et les médecins généralistes de l'implémentation du programme.

Pourquoi les installations médicales établies sont elles exclues de cette campagne de vaccination sans précédent ?

On estime que les centres de vaccination de grande capacité avec sécurité renforcée pourront vacciner 2100 personnes par jour.

Sous le prétexte de la vitesse et de la pénurie, un grand nombre de personnes se feront vacciner dans des installations non appropriées par des équipes non correctement formées pour un bénéfice non discernable.

Des mesures telles que l'argent colloïdal, les suppléments de vitamines et les masques chirurgicaux sont aussi appropriées pour lutter contre une pandémie, pour peu qu'il y en ait une.

L'homéopathie est notamment un des traitements alternatifs aux antiviraux et qui prouva son efficacité lors de la pandémie de grippe espagnole de 1918 :

<http://www.naturalnews.com/026148.html>

La conduite déloyale de Bachelot et Hortefeux d'envoyer les instructions pour une vaccination de masse dans des installations sécurisées en secret est alors de nature à remettre en cause la continuation de leurs fonctions.

Il y a donc preuve que les accusés sous la couverture de leurs fonctions travaillent en fait à la promotion des intérêts de l'OMS et des compagnies pharmaceutiques et appartiennent à un groupe criminel international engagé dans des activités hostiles à la sécurité de l'état français en planifiant, dirigeant, supervisant et implémentant une campagne de vaccination forcée en secret avec des substances toxiques sous le prétexte de donner une mesure prophylactique qui résulterait en l'annihilation de la population et du besoin que leurs activités soit investiguées comme un problème d'extrême urgence par la police et les membres des forces de l'ordre.

2. Le document daté du 21 août et signé par le ministre de l'intérieur, des collectivités territoriales et des territoires outre-mer Brice Hortefeux, par le ministre de la santé Roselyne Bachelot-Narquin est adressé aux chefs de chacune des zones de défense, aux préfets régionaux en charge de la police et la gendarmerie, aux préfets des départements et aux chefs des autorités de la santé régionale pour les hospitalisations est lui-même la preuve qu'une attaque biologique sur la population française est planifiée en secret sous le prétexte de préparer une urgence pandémique.

L'objectif affiché de ce document de 19 pages est de donner des instructions spécifiques pour mettre en place l'infrastructure administrative et logistique pour permettre la vaccination systématique de la population entière à partir du 28 septembre et ce sur une période de quatre mois.

Les préfets reçoivent des instructions sur comment établir des installations sécurisées dans tout le département pour servir de centres de vaccination.

Le plan exceptionnel d'une campagne de vaccination à grande échelle est justifié sur la base de la menace d'une pandémie émise par l'OMS (suite au lancement de l'alerte par l'Organisation mondiale de la Santé le 24 avril dernier, page 5/19) et la déclaration du niveau 6 de pandémie par l'OMS le 11 juin dernier qui résulta en l'achat de 94 millions de doses vaccins par le gouvernement français.

Il n'est pas explicitement fait mention de vaccination forcée mais le document affirme que l'objectif est de préparer à vacciner la population entière.

Il est dit aux préfets en page 2/19 de mettre en place les mesures pour permettre d'administrer deux doses de vaccins dans un intervalle minimum de 3 semaines sur une période de quatre mois pour l'ensemble des habitants du département.

Les préfets reçoivent des instructions sur comment établir des centres spéciaux de vaccination dans leur départements incluant des centres de vaccination sécurisés.

Mais pourquoi les centres de vaccination ont-ils besoin d'être sécurisés ?

Est-ce parce que Bachelot et Hortefeux planifient des vaccinations forcées ?

Le plan affirme que les équipes sont autorisées à installer des serrures de sécurité. (page 16 : les équipes de vaccination doivent pouvoir disposer de lieux ou de mobilier d'entreposage du matériel médical avec fermeture sécurisée)

En page 1/19 de l'introduction, le plan place comme objectif central de préparer la logistique et l'infrastructure requise pour que l'intégralité de la population française soit vaccinée et ajouté entre parenthèses si cela s'avérait nécessaire.

En page 2/19, le plan réaffirme le but de préparer à vacciner l'ensemble de la population. Dans cette même page, il y a des instructions pour les chefs de département de se préparer à vacciner toute personne vivant dans leur département.

Le plan prévoit la mise en place de centres de vaccination spécifiques en particulier dans les écoles et dans les établissements de niveau supérieur. Une instruction explicite en caractères gras est donnée d'exclure les établissements de santé comme lieux de vaccination (en page 3/19). (« Nous vous demandons d'exclure les établissements de santé du champ des centres de vaccination »). Ceci bien que les établissements médicaux dirigés par une équipe de professionnels de santé expérimentés et compétents paraissent l'endroit naturel pour lancer toute campagne de vaccination de masse.

Egalement, les médecins généralistes sont implicitement exclus de cette organisation de style militaire pour prodiguer les vaccinations bien que les généralistes semblent les personnes les mieux adaptées pour le faire.

Aucune autre mesure pour contenir cette pandémie telles que l'emploi d'argent colloïdal, les vitamines ou les masques chirurgicaux ne sont évoquées dans ce plan.

L'accent est mis uniquement sur les vaccinations.

En page 7/19, dans un chapitre titré « La vaccination une opération complexe qui requiert anticipation et organisation »

Il est soutenu que le peuple de France est menacé par l'arrivée d'une seconde vague plus virulente de la grippe A sans que ce soit étayé par la moindre preuve scientifique. Le besoin d'implémenter un système de suivi individuel permettant de s'assurer que toute personne ait bien reçue la vaccination est souligné en page 7/19.

(l'élaboration d'un dispositif individuel de traçabilité individuelle de la vaccination)

Le chapitre suivant « Contraintes organisationnelles de la campagne de vaccination » traite des nombreux et difficiles problèmes d'organisation à surmonter dans une campagne de vaccination de masse. Une fois encore l'accent est mis sur le besoin de pister chaque individu afin de savoir si oui ou non il a reçu le vaccin.

Le suivi des individus doit s'établir par les données de l'assurance maladie, d'après la page 8/19.

Il est affirmé à la même page, que ce système de suivi est nécessaire pour assurer que chaque personne ait reçu deux doses de vaccin d'un même fabricant.

Baxter, Novartis, Sanofi et GSK sont les fournisseurs de vaccin.

Il est aussi affirmé que les vaccins sont des produits nouveaux et que les laboratoires doivent se tenir à jour. Il est affirmé que les essais cliniques sont en cours et que les compagnies pharmaceutiques ont demandé l'obtention de licences.

C'est-à-dire que les essais cliniques ne sont pas terminés mais que les plans pour vacciner l'ensemble de la population française sur une période de quatre mois sont en cours pour débiter dans quelques semaines.

Cependant, en bas de la page 8/19, il est admis que les gens doivent être tracés pour évaluer le taux et le nombre des gens vaccinés. Une sous-section discute le besoin d'une logistique rigoureuse et inclus le besoin de garder les stocks de vaccins à la bonne température à savoir entre 2 et 8°.

En page 9/19, des instructions abordent la façon d'injecter le produit (en intra-musculaire) et la taille de l'aiguille requise en relation avec la corpulence du sujet

(16mm pour les sujets pesant moins de 60 kg, dont les enfants, et 25 mm pour les sujets plus lourds)

En discutant de la logistique de la chaîne d'approvisionnement aux centres de vaccinations, l'accent est mis sur la sécurité tout comme le besoin de transporter et de garder le matériel vaccinal sous conditions de réfrigération entre 2 et 8° de température (page 9/19). Une décision interministérielle devra déterminer quels groupes de la population vacciner en premier.

Le style militaire de la campagne de vaccination est justifié par le besoin d'une vaccination collective (page 9/19).

Le chapitre suivant traite de la logistique de cette campagne de vaccination.

En page 10/19, il est stipulé aux préfets qu'ils recevront des instructions supplémentaires sur la façon de stocker le vaccin et comment le transporter de manière sûre dans les prochaines semaines en raison de l'importance de la protection nécessaire pour le succès de la campagne de vaccination.

(« La protection des stocks et transport de vaccins et des matériels de vaccination constitue un enjeu important pour la réussite de la campagne de vaccination »)

Le chapitre suivant traite du fonctionnement interne d'un centre de vaccination.

Des équipes spéciales de vaccinations seront mises en place qui seront supposés être mis sous la supervision d'un médecin ou d'une infirmière mais il n'y a aucune indication de en quoi consistera cette supervision.

Il est évalué que l'unité de base de l'équipe constitué de trois agents sera apte à donner 360 injections par sessions de quatre heures (page 11/19).

Les différents types de centres de vaccination sont discutés en page 12/19 avec deux types de fonctionnement : un fonctionnement normal ou bien sécurisé (renforcé) Quel peut être le but d'établir des centres de vaccination sécurisés si ce n'est de contraindre physiquement les gens à la vaccination à l'intérieur de ces centres ? Les centres doivent être ouverts après 6 heures de l'après-midi et les Samedi. Les capacités et caractéristiques des quatre types de centre de vaccination sont listés en pages 12 et 13.

Le premier type de centre appelé centre de vaccination minimal (CVM) incluant une équipe vaccinant 360 personnes tous les quatre heures doit pouvoir accomplir 15 000 vaccinations durant la campagne de vaccination.

Le type suivant, appelé centre de vaccination standard (CVS), est répartie en deux classes : l'une est normale (CVSN) et l'autre est dit sécurisée ou renforcée (CVSR) On évalue que le type de centre de vaccination standard normal doit être capable de réaliser 30 800 injections sur l'ensemble de la campagne de vaccination (page 12/19) alors que le centre de vaccination standard renforcé doit pouvoir accomplir 44 000 injections durant la même période s'il fonctionne cinq jours sur sept.

C'est-à-dire que le plan prévoit que davantage de gens se feront vaccinés dans les centres sécurisés plutôt que dans les centres normaux, prévoyant apparemment une résistance populaire généralisée.

En page 13, on traite des centre de vaccination de grande capacité (CVGC) également répartis en deux classes normale et sécurisée.

Dans les centres CVGC normaux on attend que quatre équipes de vaccination chacune s'acquittant en quatre sessions de quatre heures de 1400 vaccinations par jour accomplissent un total de 61 600 injections sur l'ensemble de la campagne.

En ce qui concerne les centres sécurisés on attend de deux équipes en trois sessions de quatre heures d'accomplir 2100 vaccinations par jour.

Mais alors comment moins d'équipes, travaillant moins longtemps pourraient accomplir davantage d'injections si ce n'est en recourant à la contrainte physique ?

On attend des établissements sécurisés d'accomplir la vaccination de 92 400 personnes soit 184 800 injections sur l'ensemble de la campagne c'est-à-dire d'être les établissements qui vaccineront le plus de personnes.

En page 13, il est stipulé que deux ou trois équipes travaillant simultanément requièrent moins de supervision et de personnel d'accueil.

Le quatrième type de centre est l'équipe mobile de vaccination (EMV) qui est censée vacciner les enfants dans les écoles ainsi que les prisonniers.

On attend de cette équipe mobile d'administrer

- _ 100 injections par jour aux enfants âgés de 6 mois à trois ans dans les crèches.
- _ 250 injections par jour aux enfants à l'école primaire et au jardin d'enfant.
- _ 300 injections par jour aux enfants à l'école secondaire.

A la page 14/19, il est dit qu'un médecin aura la charge d'évaluer les risques de la vaccination, de s'occuper des effets secondaires et des risques de choc anaphylactiques. Il n'est pas fait mention des gens autorisés à refuser l'injection pour raison médicale.

La description d'un poste de vaccination typique révèle trois agents au travail :

Un agent devant préparer le vaccin et s'assurer du nombre suffisant d'aiguilles, un agent vaccinateur et un agent s'occupant du suivi individuel .

Dans la sous-section suivante, la configuration du poste de vaccination et l'emplacement du personnel est exposée en détail :

Une table est placée près de l'entrée du public pour accueillir les gens. La sortie du centre de vaccination sera gardée ou sécurisée pour s'assurer que tout sortant a été vacciné (page 15/19). Toute personne attendant de se faire vacciner est censée remplir un questionnaire et le présenter au poste de vaccination.

Le poste de vaccination doit comprendre :

- α une personne chargée de l'accueil des gens, dont l'attente est estimée environ à 30 minutes.
- α une table pour l'agent vaccinateur muni du matériel de vaccination.
- α une table près de l'agent vaccinateur pour le personnel administratif chargé de collecter les données permettant le traçage du vacciné après la sortie.
- α une table pour préparer les injections et située à part du circuit.

L'équipe médicale est disponible pour s'occuper des chocs anaphylactiques et informer à propos des vaccinations (d'après la page 16/19).

En page 16/19, il est dit que l'équipe médicale peut utiliser une porte sécurisée.

En page 19/19, il est affirmé que les médecins médicaux et étudiants en médecine peuvent être contraints de servir dans les centres de vaccination sur un ordre du Préfet ou du Premier Ministre.

4. Roselyne Bachelot-Narquin et Brice Hortefeux en leur qualité de fonctionnaires officiant respectivement en tant que ministre de la Santé et ministre de l'intérieur de la France ont un devoir inclus dans leurs fonctions officielles d'agir en toute circonstance de manière à préserver la santé de la population française en particulier de prévenir l'utilisation abusive d'une déclaration de pandémie par les organisations gouvernementales et de l'intention des compagnies de libérer un virus pandémique menant à une campagne de vaccination de masse avec des produits contaminés dans le but d'obtenir des gains politiques et économiques d'un génocide de masse.

Plus particulièrement, la Ministre de la santé, en tant que fonctionnaire, est obligée de se tenir informée des derniers développements ainsi que de l'implication de Baxter et de l'OMS dans la contamination de matériel vaccinal par du virus de la grippe aviaire en Autriche en février dernier.

Des accusations criminelles ont été déposés et la police Autrichienne enquête sur cet incident qui aurait pu déclencher une pandémie globale si l'on en croit les experts et les média.

Un virus combiné en laboratoire aurait pu déclencher une pandémie (6 mars 2009):

<http://timesofindia.indiatimes.com/articleshow/4230882.cms>

En conséquences de cet incident 36 personnes ont du être traitées préventivement contre la grippe aviaire.

Le laboratoire de référence de l'OMS a fourni à Baxter une forme sauvage et particulièrement létale du virus de la grippe aviaire qui allait contaminé du matériel pour vaccin contre la grippe saisonnière et se faire distribuer dans 16 laboratoires en Autriche, Slovaquie, République Tchèque et Allemagne sous un faux libellé et par la même déclenchant quasiment une pandémie de grippe aviaire cette hiver.

Il y a donc un lien vérifiable et non ambiguë entre l'OMS et Baxter et la tentative de libérer délibérément et systématiquement une urgence pandémique de niveau 6 cet hiver apparemment pour un profit politique et financier.

Quelques semaines après la découverte de cette contamination par Baxter, à mi-avril, le virus de la grippe porcine apparut dans des circonstances mystérieuses à Mexico à 50km d'une autre usine de Baxter. Le rôle de la compagnie Baxter dans cette apparition est d'autant plus troublant que Baxter détient un brevet sur la conception de vaccins validé en Mars 09, et donc déposé plusieurs mois avant, qui évoque les combinaisons de multiples antigènes pour fabriquer un vaccin. Or parmi les virus évoqués, on trouve le nom du virus de la grippe porcine H1N1. Comment la compagnie Baxter peut elle connaître plusieurs mois à l'avance avant son apparition l'existence de ce virus de la grippe A ?

<http://www.theoneclickgroup.co.uk/documents/vaccines/Baxter%20Vaccine%20Patent%20Application.pdf>

Le 24 avril, l'OMS déclara une urgence de pandémie sans qu'il avance de preuve scientifique appropriée sur la nature ou la dangerosité du virus.

A ce moment une douzaine de personnes, environ, étaient décédés à Mexico.

Il devint bientôt apparent que ce virus de la grippe porcine était modéré, si modéré que bien des patients supposés l'avoir n'eurent besoin que de repos comme tout traitement.

En dépit de cela l'OMS a ordonné à tous ses officiers de tenir et sécuriser la position représenté par la salle de contrôle des pandémies pour la première fois en réponse aux cas de grippe porcine le week-end du 25/26 avril, 24 heures sur 24, sept jours sur sept ; suggérant fortement la notion que l'OMS était déterminé à faire accepter une déclaration pandémique de niveau 6 coûte que coûte dans le but d'obtenir des avantages pour lui-même et les firmes siégeant à son comité.

Le mobile de l'OMS n'était pas de protéger le monde contre un nouveau virus mais d'enclencher le mécanisme qui permette à l'OMS une prise de contrôle des infrastructures militaires et de santé des pays et d'instituer des vaccinations de masse.

La salle de contrôle des pandémies de l'OMS est conçu pour tracer et représenter sur carte la propagation du virus pandémique et donc équipée de super-ordinateurs reliés aux forces de sécurité de tout gouvernement membre de l'OMS soulignant le caractère militaire de la stratégie pour le traitement d'une urgence pandémique.

Quand une déclaration de niveau 6 de pandémie est émise, les pays qui sont signataires des régulations de santé internationales 2005 de l'OMS mettent alors en application des dispositions qui donnent à l'OMS un pouvoir exceptionnel sur les moyens de santé et les forces de sécurité de la France ainsi que d'autres pays incluant le pouvoir d'ordonner des vaccinations obligatoires et des quarantaines forcées.

Dans le but de justifier cette déclaration de pandémie, l'OMS a modifié plusieurs fois les critères de définition d'une pandémie et demandé aux états de cesser de recueillir des données.

Avec cette nouvelle réglementation, il se trouve que chaque année écoulée depuis 1918 aurait été considérée comme pandémique de niveau 6 :

<http://www.infowars.com/scientist-tells-swedish-tv-who-pandemic-criteria-lowered-to-benefit-big-pharma/>

Une déclaration d'urgence de pandémie n'est pas faite pour la convenance de l'OMS mais motivée sur la base de nécessités scientifiques objectifs et s'il y a évidence que la santé du public est en danger.

Jusqu'ici, environ 1000 personnes seulement sont mortes de la grippe A, un tout petit chiffre qui ne justifie en rien une déclaration de pandémie.

De plus, la maladie est peu virulente et difficilement distinguable de la forme saisonnière de la grippe. La ressemblance est à ce point forte qu'une étude révèle une erreur de diagnostic rapide 9 fois sur 10 selon une étude gouvernementale.

On a noté une surmédicalisation au Tamiflu dans les centres britanniques ce qui entraîna des effets secondaires graves chez les patients non atteints par la grippe A. Le gouvernement britannique comme le Gouvernement français a suivi la frénésie entourant la grippe A et décidé l'ouverture de centres de gripes A s'appuyant sur une prédiction de 100 000 cas de grippe par jour durant le mois d'août. Des cas qui ne se matérialisèrent jamais entraînant la fermeture de ces centres pour manque d'utilisation.

Le Dr Marc Girard accuse l'OMS d'exagérer le danger de cette pandémie pour en retirer un profit politique.

En dépit de l'évidence que la déclaration de pandémie de l'OMS n'était pas justifiée par des éléments scientifiques solide, la ministre de la Santé Roselyne Bachelot-Narquin plaça la France au niveau interne de pandémie de niveau 5 et prépara le pays au passage au niveau 6 de pandémie.

Les conséquences d'une telle déclaration incluent l'imposition d'une loi martiale sur le peuple français par l'OMS avec des mesures telles que l'imposition de la vaccination forcée et de la quarantaine forcée.

Les libertés fondamentales des français seraient sévèrement restreintes et le pouvoir transféré à quelques agences gouvernementales et à l'OMS sous le plan de pandémie du pays mis à jour en février dernier, juste à temps pour la pandémie de grippe aviaire presque libéré par Baxter et l'apparition mystérieuse de la grippe porcine (grippe A) quelques semaines plus tard.

http://www.pandemie-grippale.gouv.fr/IMG/pdf/PLAN_PG_2009.pdf

Plutôt que de s'interroger sur les motivations de l'OMS avec cette déclaration de pandémie, Roselyne Bachelot-Narquin et Brice Hortefeux ont tout fait pour autoriser à l'OMS une prise de contrôle des infrastructures stratégiques et l'émission de directives (voir document du 21 Août) hostiles à la sécurité de la France et qui si elles étaient implémentées résulterait en l'annihilation de sa population.

Le Dr Marc Girard, expert médical appelé en temps que témoin lors d'un jugement sur les décès survenus lors de vaccination contre l'hépatite B (sur recommandation de l'OMS) par un produit de Baxter, affirme que la vaccination forcée est un danger sérieux pour les libertés individuelles.

<http://docs.google.com/gview?>

[a=v&pid=gmail&attid=0.1&thid=1237a6c2b784c110&mt=application%2Fpdf&pli=1](http://docs.google.com/gview?)

Il dit que l'OMS est tout autant captif des intérêts commerciaux aujourd'hui qu'il ne l'était à l'époque où il réclamait l'ouverture d'une enquête criminelle contre l'OMS concernant l'affaire de l'hépatite B.

<http://www.rolandsimion.org/spip.php?article35&lang=en>

Discutant de l'apparition de la grippe porcine (grippe A), il ré- imprime la lettre ouverte qu'il adressait au directeur général de l'OMS publié dans le journal des

Médecins et Chirurgiens Américains (2005; 11: 22-3), dans laquelle il déclarait : il y a évidence d'une « malfeasance criminelle » à propos des activités de l'OMS.

<http://www.rolandsimion.org/IMG/pdf/girard.pdf>

Alors que beaucoup d'informations concernant les recommandations sur les vaccins, spécialement celui de l'hépatite B, de l'organisation Mondiale de la Santé restent secret il y a suffisamment d'évidence dans la littérature disponible pour suggérer l'incompétence scientifique, la faute professionnelle ou même la malfeasance criminelle de la part de l'OMS.

Les bénéfices de la vaccination sont surestimés et la toxicité largement minimisée.

Les recommandations sur le vaccin antigrippal impliquait faussement que les vaccins disponibles étaient efficaces pour la prévention de la grippe aviaire.

Après que la campagne de vaccination universelle contre l'hépatite B fut lancée en France en septembre 94 sous les recommandations de l'OMS, une enquête criminelle fut ouverte à la demande des parents de ceux qui décédèrent, dont des enfants, suite à l'injection du vaccin.

Girard discute aussi de l'art de créer une menace de santé publique par l'emploi de l'urgence comme prétexte, de la dramatisation des événements et de la rhétorique des stéréotypes dans un article publié sur son site le 24 Mai 2009.

Il regarde comment les médias, les experts, les organismes gouvernementaux et l'OMS contrôlent le flot d'informations reçu par le public pour suggérer une gigantesque menace requérant une vaccination obligatoire.

<http://www.rolandsimion.org/spip.php?article33>

En outre, le professeur français Marc Gentilini, expert en maladies infectieuses et membre de l'Académie Nationale de Médecine en France, affirme dans un article publié sur le site internet du journal Le Monde, que l'attention portée au problème de la grippe A est indécent en comparaison avec les autres problèmes de santé au niveau mondial.

Il note que 200 000 enfants meurent chaque semaine de maladies et nombre d'entre eux pourraient être sauvés en recevant le traitement approprié ou par de simples mesures préventives. Il y a eu une unique victime de la grippe A en France jusqu'à présent et elle pourrait bien être décédée d'autres causes.

Il fait valoir que le principe de précaution devrait être appliqué et qu'il y a des solutions plus simples et plus économiques contre une pandémie comme de se laver les mains et le port d'un masque.

Il ajoute également que la décision du gouvernement français de dépenser 1 milliard d'euros en achats de vaccins ne paraît pas raisonnable à comparer avec la somme trois fois inférieure consacré par la France aux pays en voie de développements.

Pour lui, on ne connaît rien de l'efficacité du vaccin contre la grippe A et des possibles effets secondaires indésirables.

En revanche, le virus de la grippe A est peu dangereux tandis que s'il mute et devient plus virulent les traitements actuels deviendront alors impuissants. Une mutation a d'ores et déjà été détectée au Japon :

<http://crofsblogs.typepad.com/h5n1/2009/07/osaka-fails-to-report-swine-flu-mutation.html>

Il refuse de spéculer sur le fait que des pressions aient été exercées sur le gouvernement dans un but financier mais affirme que le programme de vaccination de masse est très profitable pour les fabricants.

Il affirme que les vaccins sont trop chers et que les contrats devraient être renégociés. Gentilini parle également de l'OMS et de son incapacité à lutter contre le SIDA en raison d'une sous-estimation de la gravité de cette maladie.

Il note qu'un million de personnes meurent chaque année de la malaria et qu'on fait peu pour lutter contre ce fléau.

Il remarque aussi le faible intérêt pour protéger les pays en voie de développement de la grippe A. L'article se trouve ci-dessous. Un grand merci à Alex pour l'avoir envoyé.

http://www.lemonde.fr/planete/article/2009/08/06/pour-marc-gentilini-on-assiste-a-une-pandemie-de-l-indecence_1226376_3244.html

Egalement le Professeur de médecine français et membre de l'assemblée nationale Bernard Debré, a critiqué l'OMS pour exagérer les peurs autour de la grippe A avançant que ce virus est sans danger et bien moins dangereux que la grippe saisonnière dans l'édition du samedi du journal « le journal du Dimanche »

http://www.lejdd.fr/cmc/societe/200930/debre-cette-grippe-n-est-pas-dangereuse_233431.html

Debré affirme que la grippe A restera une grippe peu dangereuse et que dans les hôpitaux on la traite actuellement par des anti-douleurs classiques.

Appeler les 800 cas de grippe A déclarés à ce jour une menace pour qui que ce soit est une plaisanterie.

Il accuse l'OMS d'émettre des communiqués de presse qui déclenchent la peur et la panique et de mettre la pression sur les gouvernements nationaux pour exagérer le danger de cette grippe H1N1 et mettre en place des mesures draconiennes.

« Pour le moment, l'OMS de manière un peu trop rapide, a commencé à gesticuler avec des communiqués quotidiens et des conférences de presse répétitives, avec pour conséquence des gouvernements n'ayant d'autre choix que de suivre (les commandes de l'OMS). Je leur reproche d'avoir ensuite succombé à une hyper-médiatisation politique de l'évènement. »

Ce sont là juste des experts médicaux français parmi d'autres, ceux qui critiquèrent publiquement la décision par l'OMS de déclarer un niveau 6 de pandémie.

Une étude publiée dans le journal médical britannique, le Lancet arrive à la conclusion que les directives et recommandations émanant de l'OMS ne sont pas basées sur des évidences scientifiques mais que le processus de décision est visiblement non transparent , ajoutant du poids aux critiques comme le Dr Girard qui affirment que l'OMS est contrôlé par les firmes pharmaceutiques et qu'il ne prend pas de décisions importantes sur la base d'une évaluation indépendante des données comme il le devrait.

John Virapen, un ancien manager d'Ely Lily a raconté comment il a soudoyé des professeurs de médecine et des officiels suédois pour obtenir une licence pour des médicaments ayant des effets secondaires sérieux.

5. Roselyne Bachelot a commandé 94 millions de doses de vaccins de la part de Baxter, Novartis, Sanofi et GSK à la suite de la déclaration du niveau 6 de pandémie par l'OMS. L'OMS émis formellement cette recommandation de vacciner en masse la population à une réunion à Genève, le 14 Juillet.

Des cadres de Baxter, Novartis, Sanofi et GSK ont siégé à un comité consultatif clé sur la vaccination de l'OMS. Ils ont recommandé des injections obligatoires de vaccin contre la grippe A à l'OMS, d'après un document de l'OMS.

http://www.who.int/immunization/sage/LOP_SAGE_7_JULY_08_07_09.pdf

Des cadres, tels que le Dr Cornelia Kutzer, dirigeant marketing senior, de la biosécurité globale du laboratoire de Bioscience d'Orth-Donau en Autriche, la même infrastructure de très haute sécurité biologique où les 72 kg de matériel vaccinal furent contaminés et envoyés vers 16 laboratoires, assistèrent au meeting du 7 juillet.

Le groupe d'experts du conseil stratégique sur l'immunisation (SAGE), établi par le directeur général de l'OMS en 1999 pour servir de guide au département de l'immunisation de l'OMS, et des cadres pharmaceutiques, qui ont le statut d'observateurs, recommandèrent à l'OMS la vaccination obligatoire avec leurs propres produits.

« Tous les pays doivent prioritairement immuniser leur professionnel de santé pour protéger les structures essentielles de soins. Comme les vaccins disponibles au départ ne seront pas suffisants, une approche par étapes des groupes de la population à vacciner doit être considérée ».

Le SAGE suggère les groupes suivants à prendre en considération, notant que les pays doivent déterminer l'ordre de priorité d'après les spécificités du pays en question :

Les femmes enceintes, les enfants âgés de plus de 6 mois avec une ou plusieurs conditions médicales sévères, jeunes adultes en bonne santé de 15 à 49 ans, jeunes enfants, adultes en bonne santé de 50 à 64 ans ; et adultes de plus de 65 ans

En vue de la prévision de la disponibilité limitée du vaccin au niveau mondial et du besoin potentiel de protéger contre des souches mutantes du virus, le SAGE recommande de promouvoir la production et l'usage de vaccins conçus avec des adjuvants avec de l'huile ajoutée à l'eau et du virus de la grippe atténué.

En résultat de cette recommandation, Roselyne Bachelot commanda rapidement 94 millions de doses de vaccins, dont Baxter comme fabricant, la compagnie qui envoya 72 kg de matériel vaccinal contaminé de virus de grippe aviaire sous forme sauvage en Autriche.

Cette commande assurant des énormes profits aux compagnies pharmaceutiques fut passée bien qu'il n'y eut que 400 cas de grippe A en France, à l'époque, comparé aux 8000 cas au Royaume Uni; même si le résultat de ce comptage est obscur puisqu'il y eut peu de vérification effectuée par laboratoire.

La France dépense actuellement 700 millions d'euros en vaccins bien qu'il n'y ait eu que 500 morts par la grippe A soit moins de 1 sur 100 000 cas.

Roselyne Bachelot a méprisé de manière si flagrante les avis des experts médicaux de France et d'autres pays pour s'aligner si clairement sur les intérêts de l'OMS et des compagnies pharmaceutiques, qui poussent pour une déclaration de niveau 6 de pandémie en dépit des évidences qu'il n'y en a aucun besoin, et qui poussent pour une vaccination de masse, qu'il est légitime de s'interroger sur les raisons et même de poser la question :

Est-ce que Mme Bachelot reçoit ou a reçu des faveurs de la part des compagnies pharmaceutiques ou de leurs associés sous la forme de commissions occultes, de comptes bancaires offshore ou sous d'autres formes ?

Exerce-t-elle le type de jugement neutre et indépendant quand il s'agit de choisir la politique protégeant la santé publique comme sa fonction le requiert ?

Ou abuse t elle de sa position pour favoriser l'agenda des compagnies pharmaceutiques et de l'OMS aux dépens du public français, spécialement une déclaration de pandémie de niveau 6 et une vaccination forcée de masse avec une substance toxique ?

5. Bachelot et Hortefeux planifient secrètement de mettre en place une campagne de vaccination obligatoire en se servant d'une substance, le vaccin pour la "grippe A", dont ils savent, ou ont la responsabilité de savoir, que celle-ci n'a pas été testée adéquatement pour garantir son innocuité, risquant de ce fait de blesser ou de causer la mort à des centaines de milliers de personnes en France d'une façon qui sera particulièrement douloureuse, inhumaine et cruelle.

Des experts médicaux tels Dr Rebecca Carley décrivent en détail le genre de décès dus à une "tempête de cytokine" qui peut survenir suite à l'injection de ce vaccin contenant des adjuvants.

L'Agence Européenne pour l'Evaluation des Médicaments (EMA), responsable d'autoriser le vaccin pour la "grippe A", a déclaré dans son propre matériel de presse que l'innocuité et l'efficacité du vaccin contre la "grippe A" ne sera PAS testée adéquatement avant d'être administrée aux populations à grande échelle, et a spécifiquement demandé aux gouvernements de surveiller l'innocuité du vaccin au cours de la campagne de vaccination sans donner la moindre instruction ni le moindre critère pour arrêter une telle campagne s'il y avait des preuves suffisantes à l'effet que le vaccin n'est pas sécuritaire.
http://www.theflu-case.com/index.php?option=com_content&view=article&id=573%3Aeuropean-medicines-agency-admits-safety-of-gswine-flu-q-jab-to-be-tested-after-being-used-in-the-european-population&catid=41%3Ahighlighted-news&Itemid=105&lang=fr

Pourquoi est-ce que Bachelot ne demande pas que l'innocuité du vaccin soit adéquatement testée avant d'ordonner secrètement la mise en place d'une énorme infrastructure visant à effectuer une vaccination de masse obligatoire prévue pour débiter le 28 septembre et s'échelonnant sur une période de 4 mois? Le virus de la "grippe A" n'est pas virulent et ne devrait pas le devenir selon les dires de scientifiques comme Jeffrey Taubengerger.

Serait-ce possible que cette hystérie de la "grippe A" ne soit qu'un prétexte pour contourner les mesures de sécurité en place pour prévenir l'éventualité qu'un dangereux vaccin ne soit donné à la majorité de la population?

En effet, l'agence européenne pour l'évaluation des médicaments (EMA), a établi des instructions spéciales lors d'une pandémie qui dispensent les fabricants de prouver l'efficacité et l'innocuité de leur vaccin contre la "grippe A".

Les instructions EMA/CHMP/VWP7263499/2006 affirment sous la sous-section 4.2.11 que "l'efficacité des vaccins qui sont le sujet de cette instruction ne peut être garantie en essais cliniques.". Il est clair que Bachelot n'est pas en droit de prendre des mesures qui pourraient causer de la souffrance physique et l'extermination d'un grand nombre de personnes en France en omettant de s'assurer que des procédures de sécurité adéquates soient en place.

Les lois internationales et nationales interdisent la conduite de toute expérimentation

scientifique ou biologique sur un grand nombre de personnes. Qu'est-ce que l'administration d'un vaccin contre la "grippe A" si ce n'est qu'une énorme expérimentation biologique? Comment est-ce que cela peut être autre chose qu'une expérimentation lorsque les instructions de l'EMA, que Bachelot en tant que ministre de la santé a la responsabilité de connaître, affirment que l'efficacité des vaccins contre la grippe A ne peut être garantie en essais cliniques? Si l'efficacité ne peut être garantie, quel est l'intérêt de ces vaccins contre la grippe A ? Pourquoi les essais cliniques ne sont-ils pas conçus pour garantir l'efficacité des vaccins contre la grippe A ?

L'importance de s'assurer que des essais cliniques adéquats sont en place a été soulignée suite à l'incident survenu en 2008 en Pologne lorsque la compagnie Novartis a apparemment causé la mort d'au moins 21 personnes et en a blessé plusieurs centaines durant les essais cliniques d'un vaccin contre la "grippe aviaire". Suite à cet incident, des médecins et infirmiers polonais comparaissent actuellement sous des accusations d'homicides involontaires.

<http://www.telegraph.co.uk/news/worldnews/europe/poland/2235676/Homeless-people-die-after-bird-flu-vaccine-trial-in-Poland.html>

Fait intéressant à noter, le vaccin de Novartis contre la "grippe aviaire" affiche comme principale mesure de résultat des "effets indésirables". En d'autres mots, ce vaccin semble conçu pour causer des "effets indésirables" ou autres dommages.

Combien de millions de français risquent de tomber malade ou même de trouver la mort suite à l'injection de ce vaccin contre la "grippe A" dont l'efficacité ne peut être garantie par Bachelot et dont les profits iront tout droit aux compagnies pharmaceutiques et aux banquiers?

Récemment au Nigeria, il a été rapporté qu'un vaccin contre la polio administré à la population selon les directives de l'OMS a répandu le virus de la polio. Commence est-ce possible? Cela est possible parce que le vaccin contenait des virus de la polio non-atténués, tout comme il y aura des virus non-atténués dans le vaccin de la "grippe A" selon les directives de l'OMS et Bachelot.

Bachelot et Hortefeux risquent de déclencher une pandémie dévastatrice en vaccinant la population avec de tels vaccins tout comme il y a des raisons de croire que la pandémie de la grippe espagnole a été déclenchée suite à une campagne de vaccination massive, une évidence que Bachelot et Hortefeux sont dans l'obligation de connaître, en raison de leur poste, avant d'ordonner les préparatifs d'une campagne de vaccination massive pour la population de la France en entier.

La réalité est qu'il n'y a pas de preuve scientifique de l'efficacité du vaccin contre la grippe et encore moins pour celui de la grippe A, les arguments de marketing des compagnies pharmaceutiques ne peuvent cacher ce simple état de fait. Les sondages auprès des professionnels de la santé partout dans le monde, incluant le Royaume-Uni et Hong Kong, montrent que ceux-ci refusent en majorité de se soumettre au vaccin évoquant des craintes au niveau de l'innocuité de ce dernier.

<http://www.dailymail.co.uk/health/article-1207270/A-nurses-refuse-swine-flu-jab.html>
<http://info.sfr.fr/france/Grippe-A-des-blouses-blanches-anti-vaccin,115335/>

Si les médecins et le personnel infirmier refusent de se faire vacciner en raison de craintes par rapport à la sécurité du vaccin, pourquoi Bachelot de son côté n'est pas concerné ?

Il est évident que Bachelot est au courant des dangers de ce vaccin et a volontairement et délibérément aidé à concevoir les procédures d'autorisation afin de faciliter l'administration d'une injection mortelle à la population de la France en permettant, entre autres, des instructions comme EMEA/CHMP/VWP7263499/2006 d'être utilisées pour contourner les mesures de protection et ainsi dissimuler à la population la nature véritable de ce vaccin contre la "grippe A".

En outre, elle a volontairement et délibérément consenti à permettre aux entreprises comme Sanofi de mener des essais cliniques sur un groupe d'étude qui exclut, entre autres, les femmes enceintes. Et ce, même si Bachelot elle-même a affirmé que les femmes enceintes constituaient un groupe prioritaire pour recevoir le vaccin.

Concernant le groupe Sanofi, il est important de se remémorer l'inauguration de leur nouvelle usine au Mexique en mars 2009.

Le président Sarkozy et le président mexicain Calderón sont présents lors de cette inauguration. Chris Viehbacher le directeur général de Sanofi Aventis déclare alors que « cette nouvelle usine de vaccins pourra aisément basculer de la production de vaccin contre la grippe saisonnière à celle de vaccin contre la grippe pandémique, dans l'éventualité où une pandémie de grippe humaine vienne à être déclarée ». Six jours plus tard, le premier cas de H1N1 apparaît au Mexique.

Comment Bachelot peut-elle justifier l'administration d'un vaccin non-testé à des femmes enceintes lorsque le virus de la "grippe A" ne les menace aucunement à l'heure actuelle (l'OMS admet même que la grippe A n'est absolument pas fatale dans sa phase actuelle et qu'il n'y a pas de signe qu'elle le devienne) ?

Comment Bachelot peut-elle approuver des essais cliniques qui excluent délibérément les femmes enceintes de sorte que les données sur l'impact de ce vaccin, possiblement très dangereux, ne seront pas disponibles ?

Comment Bachelot peut-elle approuver une expérimentation biologique sur les femmes enceintes ? Selon les règles de la guerre, la violence envers les enfants, les personnes âgées et les femmes enceintes est interdite. Il semble que Bachelot, dans cette guerre biologique non déclarée contre la population de la France, a abandonné la plus élémentaire règle de guerre parmi les nations civilisées, et est prête à soumettre les femmes enceintes, volontairement et délibérément, à recevoir une substance non-testée que la majorité des médecins et infirmiers refuseraient de prendre.

Le fait de conduire des expérimentations biologiques ou d'utiliser des agents biologiques dangereux pour volontairement tuer, blesser ou torturer d'autres personnes, spécialement des enfants, des femmes enceintes et des personnes âgées, constitue un crime grave au regard des lois internationales et nationales. Et pourtant, c'est ce que Bachelot et Hortefeux ont l'intention de faire.

6. En dépit des risques liés aux préparatifs d'une infrastructure permettant l'administration d'un vaccin volontairement et délibérément non-testé à la population entière de la France, le document émis par Bachelot et Hortefeux ne contient aucune mention quant au besoin d'avoir un mécanisme en place qui permettrait l'arrêt du programme s'il y avait des preuves suffisantes à l'effet que celui-ci était dangereux pour la santé de la population.

Ceci, en dépit du fait que le programme de vaccination massive aux Etats-Unis en 1976 avait été abandonné après que des centaines d'américains avaient perdu la vie ou avaient été blessés par ce programme, programme qui avait été initié suite à la mort mystérieuse d'un jeune soldat à Fort Dix au New Jersey. Suite aux dommages causés par le programme national de vaccination contre la grippe porcine aux États-Unis en 1976, les fabricants de vaccins ont fait face à des réclamations de milliards de dollars.

Le vaccin contre l'irruption de grippe porcine de 1976 causa environ 500 cas du syndrome de Guillain-Barré (GBS), entraînant la mort par de sévères complications pulmonaires pour 25 personnes, probablement causés par une réaction immunopathologique au vaccin.(voir 1)

5 000 personnes ont demandé réparations pour des blessures du au vaccin.(voir 2)

1. Haber P, Sejvar J, Mikaeloff Y, Destefano F (2009). "Vaccines and guillain-barré syndrome". *Drug Saf* 32 (4): 309–23.. doi:10.2165/00002018-200932040-00005 (inactive 2009-04-26). PMID 19388722. <http://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/19388722>

2. inquiétudes sur la sécurité à propos du vaccin contre la grippe A & l'ordre public <http://www.theoneclickgroup.co.uk/news.php?start=2820&end=2840&view=yes&id=3678#newspost>

Cette fois, les compagnies de vaccin se sont vu attribuer l'immunité vis à vis de toute responsabilité concernant les dommages causés par leur vaccin de la grippe A par la Secrétaire à la santé et aux Ressources Humaines des USA, Kathleen Sebelius.

Il en est également de même en France en raison de lois votées en 2007.

http://theflucase.com/index.php?option=com_content&view=article&id=531%3Afrench-law-gives-pharma-companies-immunity-over-toxic-pandemic-jab&catid=41%3Ahighlighted-news&Itemid=105&lang=fr

De par sa fonction, Bachelot est obligée d'avoir connaissance de la controverse entourant le programme de vaccination contre la grippe porcine de 1976 et d'inclure dans le document détaillé de 19 pages un mécanisme clair pour la suspension de cette campagne de vaccination dans l'éventualité où les centres de vaccination verraient les gens mourir ou tomber malade en réponse à la vaccination comme cela s'est passé aux USA en 1976.

Elle aussi est obligée de connaître les nombreux experts qui ont émis des avertissements à propos du vaccin contre la grippe A.

Des études revues par un comité de lecture montrent que les vaccins contre la grippe saisonnière n'ont quasiment aucun bénéfice pour les bébés, les enfants asthmatiques, les adultes, ou les personnes âgées.

La vérité à propos du vaccin contre la grippe, Sherri Tennpenny, D.O., http://drtenpenny.com/the_truth_about_the_flu_Shot.aspx (cite des études à l'appui)

Le Dr Keiji Fukuda, le chef de l'OMS pour la grippe, avertit des dangers potentiels des vaccins non testés:

“ Il y a certains domaines où vous ne pouvez simplement pas faire des économies.

Une de ces choses qui ne peuvent pas être compromises est la sécurité des vaccins.” Le vaccin pour la grippe A pourrait être risqué avertit l'OMS

<http://www.thisislondon.co.uk/standard/article-23724398-details/Vaccine+for+swine+flu+may+be+unsafe+warns+WHO/article.do>

Arthur Schafer, directeur du Centre de l'éthique professionnel et appliqué pour l'Université de Manitoba dit que précipiter un vaccin contre la grippe A pour l'automne est contraire à l'éthique et que le public devrait être informé de sa sécurité et son efficacité incertaines.

La précipitation pour un vaccin pour le H1N1 contraire à l'éthique dit un Professeur, Winnipeg Free Press,

<http://www.winnipegfreepress.com/local/rushing-hin1-vaccine-for-fall-unethical-prof-says-52635642.html>

La République Tchèque a refusé le vaccin contre la grippe A de Baxter pour des inquiétudes sur la sécurité.

<http://www.theoneclickgroup.co.uk/news.php?start=2820&end=2840&view=yes&id=3700#newspost>

Le vaccin pour la grippe A pourrait être risqué prévient l'OMS, London Evening Standard,

<http://www.thisislondon.co.uk/standard/article-23724398-details/Vaccine+for+swine+flu+may+be+unsafe+warns+WHO/article.do>

Le Lancet affirmait récemment: "Les pays ont besoin d'évaluer soigneusement les risques et bénéfices de l'homologation rapide du vaccin pour la grippe A pour éviter la répétition des problèmes passé avec la vaccination de masse."

Rapporté dans the Irish Times, <http://www.irishtimes.com/newspaper/ireland/2009/0801/1224251858317.html>

Chronologie mise à jour de la grippe porcine H1N1 2009, http://www.medicinenet.com/swine_flu/page9.htm

Le chercheur en politique médicamenteuse Alan Cassels et le directeur de l'éthique professionnelle Arthur Schafer ont récemment mis en doute la sécurité et l'efficacité du vaccin contre le H1N1 . La sécurité du vaccin contre la grippe A (H1N1) questionné par le chercheur en politique médicamenteuse et le directeur de l'éthique professionnelle

<http://autisminnb.blogspot.com/2009/08/swine-flu-h1n1-vaccine-safety.html>

Le Dr. Wolfgang Wodarg siégeant au Parlement allemand et au Conseil Européen de la santé avertit d'un risque de cancer et d'autres effets indésirables pour le vaccin contre la grippe A(H1N1) pire que le virus lui-même.

Un expert de santé allemand émet un avertissement choc sur la sécurité du vaccin contre la grippe A :

<http://www.theoneclickgroup.co.uk/news.php?start=2840&end=2860&view=yes&id=3718#newspost>

L'Institut de la Science et de la Société déclare que les vaccins seront bien plus mortels que la grippe A et que les vaccinations de masse sont une recette pour le désastre.

Rapport ISIS , 27 Juillet 2009

<http://www.i-sis.org.uk/fastTrackSwineFluVaccineUnderFire.php>

Nulle part dans ce plan de 19 pages, il est fait mention d'un tel mécanisme ou d'un système de surveillance pour s'assurer de la sécurité du vaccin et stopper le programme de vaccination de masse quand d'évidence il se révélerait dangereux.

Par contraste, beaucoup d'accent est mis sur l'importance d'installer un système de surveillance pour vérifier combien de gens ont pris la vaccination.

Pourquoi Bachelot et Hortefeux ont-ils laissé un composant si vital de coté dans leurs instructions détaillés ?

A nouveau, l'absence de tout mécanisme d'abandon du programme, dans l'éventualité où il se révèle dangereux pour la santé publique, renforce l'idée que ce plan s'inscrit dans une guerre biologique secrète menée contre le peuple et que le but est de causer de sérieuses blessures.

7. Les dangers des vaccins pandémiques qui seront donnés au peuple français sont soulignés par le fait que les vaccins GlaxoSmithKline sont classifiés comme drogue de bio-défense de réserve par les régulateurs de l'UE et des USA.

Le vaccin pandémique contre la grippe de Glaxo est caractérisé par les autorités de régulations comme une substance devant être stockée dans les stocks de bio-défense américains et européens.

Index Statut/Régulation :

UE666 stocks de Biodéfense

USA666 stocks de Biodéfense

Cette classification par les autorités souligne les peurs que les vaccins de grippe pandémiques, qui contiennent des adjuvants toxiques, sont en fait des armes biologiques conçues pour causer la mort et les blessures.

De plus, le vaccin Glaxo est catégorisé comme ayant uniquement une distribution contrôlée ou gouvernementale aux USA et en UE. Ci-dessous, l'entrée pour le vaccin pandémique de Glaxo sur une base de données bio- pharmaceutiques.

Descendez vers le bas pour voir l'index.

Prepandrix; Pandemrix – virus de la grippe H5N1, inactivé, vaccin avec l'adjuvant AS03 ; vaccin contre la grippe aviaire; vaccin contre la grippe aviaire; vaccin de la grippe pandémique”

Roles des compagnies:

Centers for Disease Control and Prevention (CDC) — R&D ; Tech. ; USA mark.

GlaxoSmithKline Biologicals S.A. (GSK) — Fabric ; R&D ; Tech. ; Europe mark.

GlaxoSmithKline plc (GSK) — Parent

Taille de la Monographie = 15988 caractères (index, nomenclature, liens non incluses)

texte partiel de la monographie:

393 Vaccin de la grippe, H5N1/GSK

Vaccin de la grippe pandémique, antigène de surface, inactivé; vaccin de la grippe pandémique – Prepandrix; Pandemrix; vaccin de la grippe H5N1 ; vaccin de la grippe aviaire; virus de la grippe H5N1, inactivé, vaccin; vaccin de la grippe aviaire; vaccin de la grippe H5N1 (A/Indonesie)

Statut: vaccin approuvé en UE en Mai 2008; étant ajouté aux stocks des U.S.A et autres pays.

Organisations impliquées:

GlaxoSmithKline Biologicals S.A. – Manuf.: R&D; Tech.; Europe mark.

GlaxoSmithKline plc – Parent

Centers for Disease Control & Prevention (CDC) – R&D; Tech.; U.S. mark..

Description: le "vaccin pré- pandémique" Prépandrix est un vaccin conventionnel cultivé dans les oeufs contre la grippe H5N1 (A/VietNam/1194/2005 NIBRG-14), un vaccin avec antigène coupé inactivé de branche 2. Le matériel en vrac du H5N1 de branche 2 est fabriqué à partir d'une version d'un germe du virus de laboratoire du virus sauvage fourni par le U.S. Centers for Disease Control and Prevention (CDC). Le virus de référence A/Vietnam/1194/2004 (H5N1) NIBRG-14 a été développé en usant de rétro-conception génétique avec un réassortiment de souches combinant les segments H5 et N1 avec la structure de base du virus grippal de souche PR8. De plus, le H5 a été conçu pour éliminer le tronçon polybasique d'acides aminés ...

Nomenclature:

Vaccin de la grippe H5N1/GSK [BIO]

Prépandrix [TR]

Pandemrix [TR]

vaccin de la grippe pandémique, antigène de surface , inactivé [EU]

vaccin de la grippe Pré- pandémique (H5N1) (virion coupé, inactivé,avec adjuvants) A/VietNam/1194/2004 NIBRG-14 [EU]

vaccin de la grippe Pandémique (H5N1) (coupé, inactivé, avec adjuvants) [EU]

vaccin de la grippe aviaire [SY]

vaccin de la grippe aviaire [SY]

vaccin du virus de la grippe H5N1 (A/Indonésie) [SY]

vaccin de la grippe pandémique [SY]

vaccin avec adjuvant AS03 et virus de la grippe H5N1 inactivé[SY]

Index des Termes:

Produit Classe Index:

produits bio pharmaceutique

matériels de bovins usagés

source matériels de poulet

vaccins, inactivé

vaccins sous-unité

vaccins viral

SB001 BIOPHARMA prod. (courant principal)

Régulation/Statut Index:

EU200 Actuellement Approuvé en UE

EU666 stocks de Bio défense

UM100 Distribution Contrôlé par le Gouvernement aux USA

US666 stocks de Bio défense

EM160 Distribution Contrôlé par le Gouvernement en UE

Index Biologique :

embryons de poule (oeufs)

virus de la grippe, H5N1

culture de virus

Index Chimique:

alpha-tocopherol

adjuvant aluminum

adjuvant AS03

Daronrix

phosphate de sodium disodique

formaldehyde

chlorure de magnesium
octoxynol 10
polysorbate 80 (Tween 80)
chlorure de potassium
dihydrogène phosphate de potassium
chlorure de sodium
desoxycholate de sodium
squalène
thiomersal
vitamine E

Le vaccin Prépandrix de GlaxoSmithKline contenant le virus de la grippe aviaire autorisé à l'emploi dans l'UE d'après cette directive de l'EMA
Réf. doc.: EMA/CHMP/488893/2009
Comment est ce possible ?

Prépandrix vaccin grippal pandémique (H5N1) (virion fragmenté, inactivé, avec adjuvant)
(A/Vietnam/1194/2004 NIBRG--14)

<http://www.emea.europa.eu/humandocs/PDFs/EPAR/prepandrix/H-822-fr1.pdf>
<http://www.emea.europa.eu/humandocs/Humans/EPAR/prepandrix/prepandrix.htm>

Les dernières études disponibles sur le vaccin Pandémrix montrent un taux important d'occurrences de réactions défavorables :

<http://www.emea.europa.eu/humandocs/PDFs/EPAR/pandemrix/emea-combined-h832en.pdf>

En appelant ces mêmes substances tantôt armes biologiques, tantôt vaccins, le gouvernement peut contourner les protocoles d'application d'emploi d'agents incapacitants et mortels.

Les vaccins contre la grippe A contiendront l'adjuvant squalène qui a causé le syndrome de la guerre du golfe chez les vétérans US et britanniques et dont l'usage n'est pas autorisé aux USA et en UK c'est à dire que qu'il fut employé de manière illégale lors de la guerre du Golfe.

Non seulement les vaccins pandémiques contiennent du squalène pour lequel une imposante quantité de données scientifiques montre la dangerosité mais en plus ils en contiendront une quantité 60 000 supérieure à celle ayant causé les blessures et la mort chez les soldats américains et britanniques lors de la guerre du Golfe.

En plus le vaccin contre la grippe A est connu pour contenir du thiomersal.

Le thiomersal est très toxique par inhalation, par ingestion ou contact avec la peau (symbole de risque de l'UE T+) avec un danger d'effets cumulés. Il est aussi très toxique pour les organismes aquatiques et peut entraîner des effets défavorables en milieu aquatique très durable (symbole de danger de l'UE N).

Dans le corps, il est métabolisé ou dégradé en éthylmercure (C₂H₅Hg⁺) et thiosalicylate.

Peu d'études sur la toxicité du thiomersal chez les humains ont été conduites
Des expériences sur les animaux suggèrent que le thiomersal se dissocie rapidement pour libérer de l'éthylmercure après injection, que les modèles d'exposition au mercure sont similaires avec ceux de doses équivalentes de chlorure d'éthylmercure

et que le système central nerveux et les reins sont des cibles avec un manque de coordination motrice étant un signe commun.

Le thiomersal est pointé du doigt comme responsable de certains cas d'autisme :
http://www.naturalnews.com/026953_thimerosal_autism_mercury.html

Des signes similaires et symptômes ont été observés dans les empoisonnements humain accidentels. Les mécanismes d'action toxique sont inconnus.

L'excrétion fécale explique la majeure partie de l'élimination du corps.

L'éthylmercure s'élimine du sang avec une demi-vie de 18 jours et s'élimine pour le cerveau en 14 jours. Le mercure non organique métabolisé à partir de l'éthylmercure à une durée de disparition bien plus long, au moins 120 jours, il apparaît bien moins toxique que le mercure non organique produit à partir de la vapeur de mercure et ce pour des raisons encore inconnues.

Des inquiétudes basées sur des extrapolations sur le méthylmercure entraînèrent le retrait du thiomersal des vaccins pour jeunes aux USA à partir de 1999.

Les vaccins pandémiques mandatés par l'OMS avec des adjuvants et des virus vivants devait être donnée aux populations contre la grippe A pour juillet.

Cependant des mémorandum de l'OMS et datant de 1972 ont émergés qui montrent que l'OMS a intentionnellement crée le vaccin tueur en trois injections que les gens en France et d'autres pays pourraient être forcés de prendre sous peu.

Les mémorandums 1 et 2 numéros 2 Bulletin 47 de l'OMS en 1972 exposent la capacité technique pour créer des armes biologiques sous la forme de vaccins qui

- 1) désactive totalement le système immunitaire
- 2) charge chaque cellule du corps de l'individu avec l'infection
- 3) commute le système immunitaire pour entraîner l'hôte à se tuer lui-même dans une tempête de cytokines.

http://www.drcarley.com/pdf/WHO_Memo_1_searchable.pdf

http://www.drcarley.com/pdf/WHO_Memo_2_Searchable.pdf

Les mémorandums sont un élément de preuve crucial des intentions génocidaires à long terme de l'OMS et donnent la meilleure et la plus complète des explications aux activités actuelles de l'OMS et de ses laboratoires affiliés (tels le CDC), à savoir leur soutien à la reconstruction du virus de la grippe espagnole de 1918 par Jeffrey Taubenberger dans un laboratoire d'armes biologiques, leur intervention pour aider Baxter à breveter la forme la plus mortelle de grippe aviaire après l'avoir obtenu du gouvernement indonésien, et leur envoi du virus aux sous-traitants de Baxter en Autriche qui en firent une arme et envoyèrent 72kg de matériel contaminé vers 16 laboratoires pour presque déclencher une pandémie.

Les mémorandums de l'OMS fournissent l'évidence d'un plan à long terme et délibéré pour tuer des gens en affaiblissant leur système immunitaire avec une première injection de vaccin puis injecter un virus vivant avec la deuxième injection enfin en créant une tempête de cytokines avec les adjuvants comme le squalène dans un troisième temps.

Au moment où s'écrivent ces lignes, un autre élément confirme toutes les suspicions sur les intentions réelles de l'OMS. Le laboratoire de référence de l'OMS en France est situé à Lyon, avenue Rockefeller, et dirigé par le Professeur Bruno Lima. A l'heure où une épidémie menace de toucher la France, l'équipe du Professeur Lima ne travaille pas sur un traitement alternatif à la grippe, ni même à réduire sa virulence,

NON le Professeur Lima travaille à rendre plus virulent et plus dangereux le virus de la grippe A :

<http://www.lyonmag.com/article/10958/bruno-lina-la-vaccination-est-le-pilier-de-la-lutte-contre-la-grippe-a>

<http://articulos.sld.cu/influenzaporcina/2009/05/02/oms-lista-de-centros-nacionales-de-influenza/>

Le professeur Lima dirige aussi un autre laboratoire, le P4, également coordonné par l'OMS. Ce laboratoire travaille sur des virus particulièrement virulents dont on peut craindre qu'ils débouchent sur un usage de guerre biologique.

8. En dépit du fait que Bachelot et Hortefeux ont développé et émis des instructions détaillées aux préfets pour lancer une campagne de vaccination à une échelle sans précédent et aussi dans ses risques dans la mesure où elle est en fait une énorme expérience sur la population contre sa volonté, ils n'ont pas annoncé leurs plans au grand public bien qu'il soit planifié pour débiter le 28 Septembre et se mener à un rythme effréné.

Leur légitimité dépend seulement de leur volonté d'adhérer aux lois du pays et de leur promptitude à agir en bonne foi afin de favoriser la santé et la sécurité du peuple de France en tant que représentants élus.

Il est clair que Bachelot et Hortefeux ont été pris en flagrant délit de mauvaise foi. Leurs responsabilités en tant qu'officiels du plus haut rang dans l'administration en charge de la santé et la sécurité sont graves. Ainsi que leurs obligations légales et morales de s'acquitter de leurs devoirs dans l'intérêt du peuple français. Une règle de conduite des ministres de la Santé et des ministres l'Intérieur devrait être de fournir au grand public une information précise concernant tout programme de vaccination et particulièrement un programme de vaccination forcée et qui comporte de nombreux risques.

C'est une pratique incorrecte de dissimuler au public par une conduite délibérément trompeuse et manipulatrice l'existence de plans extrêmement détaillés et avancés que Bachelot et Hortefeux ont mis en œuvre pour établir les infrastructures pour vacciner l'ensemble de la population.

Leur intention de tromper le public est évidente par leur instruction aux préfets de ne pas informer le public avant septembre, c'est-à-dire avant que les centres ne soient d'ores et déjà opérationnels.

De cette manière, ils ont l'intention de prendre le peuple français par surprise Les Français se verront présentés devant le fait accompli : l'existence de ces centres de vaccination et l'obligation de se faire vacciner.

Il y a de fortes évidences que la vaccination de masse permettra en elle-même l'émergence d'une forme plus virulente de la pandémie. L'apparition de cette forme plus virulente du virus sera utilisé comme un prétexte – ou il semble qu'elle le sera-- pour imposer la vaccination au reste de la population.

Des calculs détaillés ont été réalisés pour connaître le nombre de gens à se faire vacciner dans les centres de vaccination sécurisés et Bachelot et Hortefeux y prévoient en fait que la majorité des gens se feront vacciner.

Et aussi longtemps que le peuple français est ignorant de la menace et se voit refuser l'information, il est incapable de faire des actions pour protéger ses intérêt

et ses droits civils.

Leur conduite déloyale et perfide dans le plan pour forcer toute la population française à une vaccination obligatoire avec des substances toxiques pour le profit des banquiers et des compagnies de vaccin est d'une telle ampleur qu'il détruit les fondements même pour la continuation de leurs fonctions.

Leurs plans ont pour but la complète annihilation de la France et de sa souveraineté. Ils ont même institué des mesures pour abuser le personnel médical et les contraindre à prendre part à une action dirigée contre leur propre pays.

Ils ciblent particulièrement les femmes enceintes et les enfants avec des agents biologiques qui sont interdits dans une guerre.

Mais ce à quoi nous avons affaire ici est une guerre non déclarée par le cartel international financier et pharmaceutique contre le peuple de France avec pour objectif la destruction totale du pays et de sa population et la prise de contrôle total sur ces structures politiques et économiques.

Nous avons affaire ici avec deux agents de ce cartel qui se sont infiltrés à de hautes fonctions du gouvernement et qui abusent de leurs fonctions pour faire avancer l'agenda de ce cartel par l'usage calculé de la guerre biologique.

9. Il y a de fortes évidences qu'il y a un syndicat international du crime dont Bachelot et Hortefeux sont membres qui constitue une menace pour le peuple de France et pour le reste du monde.

Il y a de fortes évidences que les dynasties familiales Rockefeller et Rothschild sont au cœur de cette entreprise criminelle qui finance non seulement l'OMS et l'ONU mais aussi les banques, spécialement Goldman Sachs, et les compagnies pharmaceutiques telles que Baxter via les enjeux financiers.

Il y a de fortes évidences que ce groupe a implémenter un programme d'attaque biologique secret contre la population mondiale sous le prétexte de donner une mesure prophylactique contre une pandémie qu'ils apparaissent avoir contribué à démarrer juste de manière à ce que l'OMS et ses organismes alliés puissent justifier une déclaration d'urgence de pandémie et instituer des vaccinations forcées pas seulement en France mais dans tous les tous les états membres de l'OMS.

Il y a évidence que ce même groupe a délibérément causer la crise financière et que leur but est de s'enrichir aux dépens de la grande majorité du peuple à travers une escroquerie ou une autre. Quand tous leurs schémas d'attaque biologique et financières sont intégrés, l'effet synergique obtenu est de leur donner immense richesse et pouvoir tout en tuant et assassinant simultanément une large partie de la population mondiale.

Cette attaque biologique internationale prend alors tout son sens intégré en tant que stratégie pour établir un nouvel ordre mondial :

<http://www.newswithviews.com/Levant/nancy137.htm>

Il y a de fortes évidences que Bachelot et Hortefeux font avancer les intérêts du même groupe et préparent en secret des plans qui permettent l'annihilation complète du peuple français sous le prétexte d'offrir une mesure prophylactique contre une grippe (modérée et non dangereuse).